



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agrégation et CAPES

Question écrite n° 89381

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réduction de près de 30 % en moyenne des postes offerts aux concours de recrutement de l'enseignement secondaire public (CAPES et agrégation). Cette baisse concerne toutes les disciplines avec 6 050 postes de moins que l'année dernière. En éducation physique et sportive (baisse de 57 % à l'agrégation, de 50 % au CAPES), en lettres classiques (baisse de 33 % à l'agrégation, de 40 % au CAPES), en philosophie (baisse de 35 % à l'agrégation, de 38 % au CAPES) en mathématiques (baisse de 35 % à l'agrégation), en sciences économiques et sociales (baisse de 30 % à l'agrégation, 33 % au CAPES), etc. Cette nouvelle diminution des recrutements, à quelques semaines des épreuves semble totalement injustifiée. La direction de l'évaluation et de la prospective estime les besoins de recrutements nouveaux à 17 300 pour couvrir les départs en retraite, et cela même en tenant compte de l'évolution des effectifs des élèves. Or après cette diminution, ce sont seulement 10 320 postes qui seront pourvus. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte mettre en place pour que les enseignants puissent bénéficier de conditions acceptables, alors que près de 7 000 postes supplémentaires seraient nécessaires.

Texte de la réponse

Les recrutements visent à satisfaire les besoins d'enseignement et de remplacement en fonction des générations qui partent à la retraite et de l'évolution de la carte des formations et des effectifs d'élèves. L'évaluation des besoins s'est fondée sur une analyse objective de la situation ; elle diffère de l'étude menée par la direction de l'évaluation et de la prospective relative aux besoins moyens de recrutement pour la période 2006 à 2010 qui ne prend pas en compte l'impact du changement de la réglementation sur les retraites, notamment celle concernant la cessation progressive d'activité, et qui prévoit le remplacement de tous les enseignants y compris ceux ayant un service incomplet. Or l'on constate un report de l'ordre d'une ou deux années des départs à la retraite et des entrées en cessation progressive d'activité en très forte baisse, qui devraient réduire des deux tiers, d'ici à 2008, le nombre d'agents ayant opté pour cette modalité de départ. Ainsi, alors qu'il était estimé que 48 200 enseignants du second degré partiraient à la retraite pour les rentrées 2003, 2004 et 2005, ce sont en fait seulement 42 168 départs qui ont été enregistrés au cours de cette période. Pour la période à venir, les prévisions qui avaient été établies antérieurement faisaient état de 38 800 départs en 2006 et en 2007. L'analyse des comportements constatés depuis 2003 conduit à des prévisions plus réalistes, de l'ordre de 30 000 départs lors des deux prochaines années scolaires. Sur la période 2002-2005 ce sont près de 74 000 enseignants qui ont été recrutés ; or, dans le même temps, 59 000 professeurs titulaires sont finalement partis. Ce sont ces recrutements en nombre ainsi que l'incidence de la baisse des effectifs d'élèves sur les besoins d'enseignement qui ont conduit à fixer à 12 000 le nombre de postes ouverts en 2006. Ces ouvertures de postes répondent ainsi à la fois à l'exigence d'une bonne gestion des personnels de l'éducation nationale et au respect de la continuité du service public de l'enseignement.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89381

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2948

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9137